

# Répondre à la sécurité incendie ?



RÉPOND AUX  
EXIGENCES DE  
L'ARRÊTÉ 1510

## Mégaplac® 25

*La nouvelle solution pour bâtiments de stockage*

- Solution Placoplatre® pour murs extérieurs et parois de compartimentage.



Donnons tout son espace à la vie

# Mégaplac® 25, la nouvelle plaque Placoplatre® pour bâtiments de stockage

Quelle que soit la réglementation, pour mettre en conformité incendie vos bâtiments de stockage, industriels, commerciaux ou autres, il existe désormais une solution idéale : la plaque Mégaplac® 25.

Elle a été conçue spécifiquement par BPB Placo® pour assurer la protection incendie de nombreux bâtiments :

- Répondant à l'arrêté 1510 du 5 août 2002
- Exigeant une grande sécurité incendie (ERP, bâtiments d'habitation, installations classées).

## UN SYSTÈME ÉTUDIÉ POUR LA PROTECTION

Alternative efficace aux systèmes de maçonnerie traditionnels, la plaque Mégaplac® 25, généralement associée à Mégastil®, offre des avantages concrets pour la réalisation de contre-murs et parois de compartimentage.

- Le système Mégaplac® 25, conçu pour une mise en œuvre bord à bord et sans enduit, a été spécifiquement étudié et testé pour répondre à la sécurité incendie.
- Mégaplac® 25, associée à la structure Mégastil®, offre une résistance au feu jusqu'à 23 mètres.
- Il suffit d'adapter le nombre de plaques Mégaplac® 25 à vos besoins. C'est simple :

1 plaque = 1 h de protection  
2 plaques = 2 h de protection  
3 plaques = 3 h de protection  
4 plaques = 4 h de protection.

Le système de fixation permet d'assembler jusqu'à 4 plaques entre elles.

### CARACTÉRISTIQUES

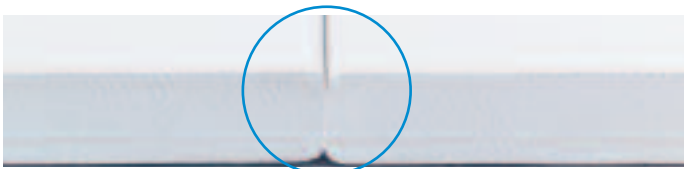
- Plaque blanche à bords droits faciles à ajuster
- Formulation spécifique du cœur de plaque
- Largeur : 900 mm
- Longueur : 3000 mm
- Épaisseur : 25 mm



## UNE INSTALLATION SIMPLE ET RAPIDE

**Mettre en œuvre une protection incendie avec des plaques Mégaplac® 25 est très facile et ne perturbe en aucun cas l'activité de vos locaux.**

- Les plaques se posent directement sans fondations lourdes et complexes, ce qui procure un véritable gain de temps dès le démarrage du chantier.
- L'installation se fait totalement à sec et sans apport d'eau.
- La mise en œuvre se fait par nacelle. Les parois peuvent être montées très rapidement en laissant une liberté maximale de mouvements dans votre entrepôt.
- Les plaques Mégaplac® 25 s'assemblent bord à bord sans enduit. Une solution "gain de temps" lors de la pose pour votre entreprise.



- Elles sont démontables et pratiques pour des parois de compartimentage modulables.
- D'une grande souplesse d'utilisation, les plaques Mégaplac® 25 se découpent très facilement et respectent parfaitement les formes du bâtiment.



« Nous connaissons des contraintes importantes pour construire ou réparer rapidement un ouvrage ou le mettre en conformité. Les solutions apportées par les systèmes Mégaplac® 25 sont techniquement opérationnelles et répondent à nos attentes de rapidité d'exécution sans perturbation d'activités de l'entrepôt.

Le parement blanc des plaques présente un double avantage. Il confère un aspect esthétique et améliore l'ambiance des bâtiments. Il renvoie la lumière et de surcroît entraîne quelques économies d'éclairage. Les plaques se juxtaposent parfaitement sans traitement de joints. Un véritable gain de temps au montage, mais aussi lors de réparation ou de transformation ».

*Point de vue d'un maître d'ouvrage*

## UN USAGE AGRÉABLE ET PERFORMANT

**Une fois posées, les plaques Mégaplac® 25 donnent à vos entrepôts une nouvelle dimension. Performantes, pérennes et fiables, elles savent aussi être évolutives.**

- La possibilité d'intégrer des platines vous permet de suspendre des éléments : un confort d'utilisation supplémentaire.
- Elles n'accrochent pas la poussière et sont donc faciles d'entretien.
- Les bords sont droits. Les plaques sont posées jointivement et ne nécessitent ni enduit, ni bande. Leur aspect est lisse et uniforme. Elles n'ont pas besoin d'être peintes. L'ambiance de vos locaux change radicalement et vos murs deviennent immédiatement beaucoup plus agréables à regarder.
- La surface est très blanche. Elle renvoie bien la lumière et contribue très largement à la clarté de vos locaux, de quoi générer quelques économies d'électricité.

### POINTS FORTS

- **Rapide** : gain de temps à la mise en œuvre (pas de joints ni de finitions).
- **Performant** : système coupe-feu, grande hauteur et très résistant mécaniquement.
- **Économique** : un seul type de plaque à poser, pas de fondations.
- **Pratique** : pas d'interruption d'activité, confort et clarté, modulable.

# En tout lieu, montez facilement des systèmes adaptables, évolutifs, modulables

La plaque Mégaplac® 25 permet la réalisation d'ouvrages exceptionnels jusqu'à 23 m de hauteur et s'intègre parfaitement aux structures intérieures existantes.



En collaboration avec Arcelor Construction France, BPB Placo® a développé des systèmes complets très performants pour la protection incendie des bâtiments de stockage à enveloppe métallique.



Sur mur métallique, le système Mégaplac® 25 offre deux solutions :

- Système Eccorce (mur métallique double peau d'Arcelor Construction France) : les plaques Mégaplac® 25 sont fixées directement sur le plateau,
- Contre-murs Mégastil® : les plaques Mégaplac® 25 sont fixées sur les lisses Mégastil®.



« Lorsque l'on m'a présenté les systèmes Mégaplac® 25, j'ai tout de suite compris que j'avais affaire à des systèmes calibrés et à fort potentiel. Ces systèmes permettent de gagner du temps sur le chantier sans interruption d'activité du logisticien tout en rendant le compagnon plus performant avec une plaque unique sur chantier. Chez BPB Placo®, j'ai d'ailleurs la garantie d'avoir un suivi et des conseils de qualité pour toute question technique et pour la mise en œuvre ».

Monsieur MOUGEL, PDG - SA Techni Isol - Arsy (60)




## HABILLAGE DE MURS MÉTALLIQUES

- Murs métalliques par vissage direct de Mégaplac® 25 sur plateau support de bardage (système Eccorce® de Arcelor Construction France).

Vissage sur bardage

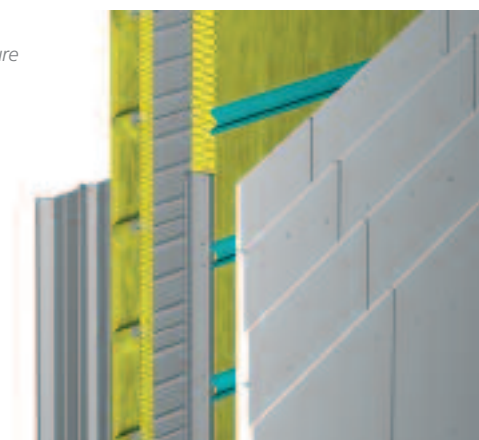


### PERFORMANCES




-  Résistance au feu  
1 h, 2 h, 3 h, 4 h pour des hauteurs allant jusqu' à 12 m.
-  Résistance thermique  
Conforme à la RT 2005.
-  Isolation acoustique  
> 70 dB (A) sur parois existantes.

- Contre-murs Mégastil® par vissage direct de Mégaplac® 25 sur les lisses Mégastil®.

Vissage sur ossature



### PERFORMANCES

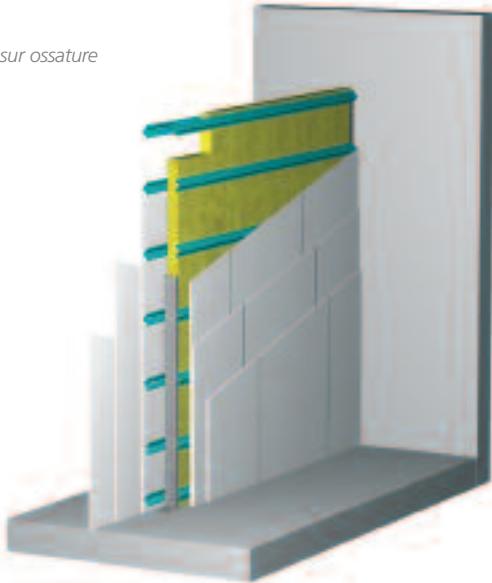
-  Résistance au feu  
1 h, 2 h, 3 h, 4 h pour des hauteurs allant jusqu' à 23 m.
-  Résistance thermique  
Conforme à la RT 2005.
-  Isolation acoustique  
> 70 dB (A) sur parois existantes.








## PAROIS DE COMPARTIMENTAGE

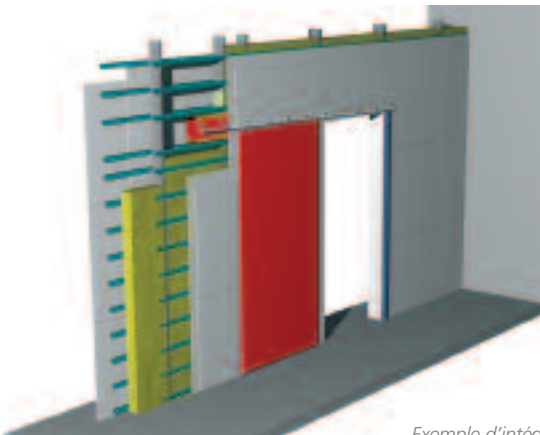
Parois de compartimentage par vissage sur structure Mégastil® de la plaque Mégaplac® 25 avec intégration facile de porte coupe-feu. Système développé conjointement avec Novoferm Lutermax (neuf et mise en conformité).

Vissage sur ossature



### PERFORMANCES

-  Résistance mécanique  
Pour des hauteurs jusqu'à 23 m.  
Pour des pressions jusqu'à 100 daN/m².  
Adapté aux régions de forte sismicité.
-  Résistance au feu  
2 h (bac Mégastil®), 3 h, 4 h pour des hauteurs  
de paroi allant jusqu'à 23 m.
-  Résistance thermique  
Supérieure à des R de 4 à 5 m².K/W.
-  Isolation acoustique  
> à 70 dB (A).
-  Résistance à l'effraction  
Avec élément retardateur  
(bardage métallique).



Exemple d'intégration  
d'une porte coupe-feu.



« Lors de la mise en œuvre des systèmes Mégaplac® 25, nous avons été surpris par la simplicité et la rapidité d'avancement sur le chantier. Cela motive les compagnons, ils sont demandeurs de ce genre d'ouvrages et de systèmes.

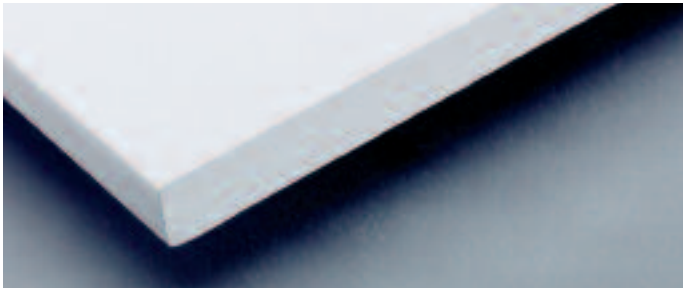
Une fois l'installation terminée, en prenant du recul, on a vraiment l'impression que le mur est peint ; la jonction entre les plaques ainsi que les vis ne sont presque plus visibles ».

Monsieur CAGNOLA, PDG - SA Groupe Militon - Bourg-la-Reine (92)



# Mégaplac® 25, gage de sécurité et de tranquillité

Mégaplac® 25, associée à Mégastil® ou à Eccorce®, est la réponse appropriée pour la réalisation ou à la mise en conformité des bâtiments à enveloppe métallique en matière de sécurité incendie.



## LA SOLUTION MÉGAPLAC®25 RÉPOND :

- à la réglementation en vigueur pour la protection incendie des bâtiments de stockage (arrêté 1510) : plateformes logistiques, entrepôts industriels, centres commerciaux...
- à la réglementation sécurité incendie relative à tous types de bâtiments (ERP, bâtiments d'habitation, installations classées...).
- à d'autres exigences telles que mécaniques, acoustiques, thermiques ou architecturales.

### Arrêté 1510 du 5 août 2002

Depuis le 5 Août 2002, l'arrêté 1510 relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts concerne les bâtiments de stockage de matières combustibles pour des volumes compris entre 5 000 et 50 000 m<sup>3</sup> ou supérieurs à 50 000 m<sup>3</sup> et une masse de produits stockés de plus de 500 tonnes. Il implique, pour les entrepôts existants, une obligation de mise en conformité (murs séparatifs coupe-feu, portes coupe-feu, désenfumage). Pour les entrepôts neufs, il implique des conditions d'éloignement des parois extérieures par rapport aux constructions voisines, immeubles et voies de dessertes et un calcul des flux thermiques en cas d'incendie.



L'essentiel pour nous est d'avoir la certitude que notre client dispose de solutions techniques fiables répondant à la fois aux exigences réglementaires et aux exigences de sécurité propres à son activité. (exploitation, protection des biens et des personnes). Ce qui nous a marqué avec le système Mégaplac® 25, c'est la rapidité d'exécution du chantier que ce soit dans un cadre de mise en conformité des locaux ou de réparation suite à un sinistre. L'activité du bâtiment sera légèrement affectée mais sur une durée et un espace limités.

De plus, la mise en œuvre par des entreprises qualifiées et les nombreux procès-verbaux d'essais feu garantissent l'ouvrage qu'il soit neuf ou de mise en conformité incendie.

La technologie plaque de plâtre et ce système en particulier présente des avantages importants lors de la réalisation des travaux et pendant l'exploitation des locaux.

Point de vue d'un assureur

## DES SYSTÈMES TESTÉS ET VALIDÉS ■



Conformes à toutes les normes et réglementations, les systèmes BPB Placo® bénéficient de la **garantie de performances SYSTÈME PLACO®**.

Placoplatre® garantit les performances des ouvrages (mécaniques, acoustiques, feu) indiquées sur les PV.

- Placoplatre® garantit d'être couvert en cas de problèmes (moyennant le respect des recommandations de mise en œuvre de Placoplatre®).
- La garantie SYSTÈME PLACO® est exclusivement valable avec des composants de marque Placoplatre®.

La plaque Mégaplast® 25 bénéficie de nombreux PV feu (murs extérieurs et parois de compartimentage) qui la destinent à la mise en conformité incendie des entrepôts de stockage et ce en référence à l'arrêté 1510 du 5 août 2002.

### DOUBLAGE DE MUR ACIER ECCORCE®

	RÉFÉRENCES ET N° PV	DATE DU PV	DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU
Mur métallique doublé 1 Mégaplast® 25 – hauteur 12 m	RS 05-076/B	21 avril 05	CF 1 h
Mur métallique doublé 2 Mégaplast® 25 – hauteur 12 m	RS 05-077/B	13 avril 05	CF 2 h
Mur métallique doublé 3 Mégaplast® 25 – hauteur 12 m	RS 05-078/B	19 avril 05	CF 3 h
Mur métallique doublé 4 Mégaplast® 25 – hauteur 12 m	RS 05-079/B	19 avril 05	CF 4 h

### DOUBLAGE MÉGASTIL®

	RÉFÉRENCES ET N° PV	DATE DU PV	DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU
Doublage Mégastil® 1 Mégaplast® 25 – hauteur 23 m	En cours de rédaction	-	CF 1 h
Doublage Mégastil® 2 Mégaplast® 25 – hauteur 23 m	En cours de rédaction	-	CF 2 h
Doublage Mégastil® 3 Mégaplast® 25 – hauteur 23 m	En cours de rédaction	-	CF 3 h
Doublage Mégastil® 4 Mégaplast® 25 – hauteur 23 m	En cours de rédaction	-	CF 4 h

### PAROIS DE COMPARTIMENTAGE

	RÉFÉRENCES ET N° PV	DATE DU PV	DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU
Cloison Mégastil® 2 Mégaplast® 25 – hauteur 23 m	Essais en cours	-	CF 2 h
Cloison Mégastil® 4 Mégaplast® 25 – hauteur 23 m	En cours de rédaction	-	CF 3 h
Cloison Mégastil® 6 Mégaplast® 25 – hauteur 23 m	En cours de rédaction	-	CF 4 h

## Les services "PLUS" BPB Placo®

- L'assistance technique pour vos calculs de structures et les informations produits.
- La mise à disposition des documents techniques (PV, ATE) sur simple demande.
- L'assistance technique sur chantier.

 N° Indigo **0 825 023 023**

0,15 EUR TTC / MN

- Le soutien et les conseils des équipes de prescription BPB Placo®.
- Les entreprises du Club qualifiées et formées pour la mise en œuvre des solutions, accessibles sur le site BPB Placo®.
- Retrouvez toutes les infos produits et toutes les entreprises du Club BPB Placo® sur le site [www.bpbplaco.com](http://www.bpbplaco.com)
- Documentations de notre partenaire :  
  
ARVAL T. 03 29 79 85 85  
[www.arval-construction.com](http://www.arval-construction.com)



Conscient de ses responsabilités d'industriel, BPB Placo® s'est impliqué dans une **démarche volontaire et engagée dans le respect de l'environnement**, aussi bien lors de la production de ses produits, de la conception des montages à la réalisation de chantiers.

Ceci se traduit par :

- Une forte implication dans la promotion de la démarche HQE<sup>(1)</sup> qui vise à garantir la qualité environnementale des constructions.
- L'application d'une politique environnementale pour préserver le gypse, matière première du plâtre et remettre en état les carrières exploitées.
- L'amélioration des performances des sites de production (aspiration des poussières, système de co-génération, recyclage des eaux de lavage...).
- L'incitation au recyclage des déchets en usine et sur chantier.

<sup>(1)</sup> Haute Qualité Environnementale.



BPB Placo® est membre actif du collectif Isolons la terre contre le CO<sub>2</sub>  
[www.isolonslaterre.org](http://www.isolonslaterre.org)

### Placoplatre

SA au capital de 10 000 000 €  
RCS Nanterre B 729 800 706

34, avenue Franklin Roosevelt  
92282 Suresnes cedex  
Tél. : 01 46 25 46 25  
Fax : 01 41 38 08 08

  
[www.bpbplaco.com](http://www.bpbplaco.com)

